

Initiatives ministérielles

l'Ouest à coups de dizaines, de centaines de millions de dollars, pendant qu'au Québec on faisait du développement de façon différente, qu'on supportait moins bien, eh bien en plus de tout ce déséquilibre à travers le temps, on vient le consacrer une fois de plus à la fin en disant que maintenant ce sont les lois du marché.

Au Québec, il n'y a pas de compensation, pas de transition. On dit aux producteurs d'augmenter le prix du lait, qu'ils ont une marge de manoeuvre de ce côté. Autrement dit, on dit aux consommateurs québécois de payer pour cela. Grosso modo, on fournit 23,8 p. 100 des taxes et impôts, donc vous paierez aussi 23,8 p. 100 de la compensation versée aux producteurs de l'Ouest.

Il y a dans ce projet de loi de nombreux exemples qui démontrent l'approche du gouvernement fédéral relativement au développement des différentes régions du Canada et en particulier celle du Québec. C'est le même projet de loi qui parle des paiements de transfert qui fera en sorte que le Québec embarque dans une négociation d'où il ne pourra ressortir qu'avec des paiements de transfert diminués, avec un pourcentage moindre que ce qu'il reçoit. Peu importe la solution retenue, je suis convaincu que le Québec ne recevra pas plus qu'avant.

D'ailleurs, l'Ontario viendra se pointer à la table des négociations très gourmandes; c'est en marche depuis quelques années et ce n'est pas parce que l'Ontario changera de gouvernement que ces revendications changeront. Le Québec se retrouve avec des coupures qui l'affecteront plus que les autres. On dit que plus de 40 p. 100 de ces coupures affecteront le Québec. Dans le même projet de loi, les producteurs laitiers seront aussi davantage affectés, car on ne leur accorde pas de compensation.

Il y a toute une série de choses qui font en sorte qu'après l'entrée en vigueur de ce projet de loi, le gouvernement fédéral sera encore moins engagé qu'avant pour soutenir le développement du Québec. Ce sont ces mêmes gens qui nous disent que ce système est rentable, qu'il est bon pour les Québécois.

Je veux soulever un point parce que le député de Gatineau—La Lièvre a parlé des fonctionnaires fédéraux. Ces gens en face, quand on parle de souveraineté, s'amuse à nous dire que ce sera catastrophique pour l'Outaouais, ils coupent environ 15 000 postes dans l'Outaouais, mais ils en parlent très peu. Le député en a parlé timidement ici, probablement parce qu'il avait une phrase préparée pour son envoi collectif. On ne le voit pas critiquer dans *Le Droit* ou ailleurs les décisions de son gouvernement. Il n'est pas venu au Comité défendre ce dossier. Où était-il? Où sont-ils ces grands défenseurs de l'Outaouais qui viennent nous dire qu'ils sont très bien servis par le régime actuel? Dans ce projet de loi, il y a aussi un volet sur les fonctionnaires fédéraux.

Le whip du gouvernement n'a pas fait d'intervention lui non plus. Ils le font timidement pour contenter leur électoral, mais jamais avec du mordant. Il y a des choix financiers à faire et si on dit que cette Loi sur le transport du grain de l'Ouest doit être abolie, cessons de faire des progressions pour donner un support

financier de façon indirecte, d'encourager des gens, de vouloir remonter le Parti libéral dans l'Ouest—on a vu ce qui s'est passé récemment au Manitoba, on comprend leur intérêt à vouloir remonter le Parti libéral là-bas—mais 2,2 milliards, ça commence à coûter cher pour acheter des votes. On se pose de sérieuses questions. Si c'est une politique qui ne doit plus exister, qu'ils aient donc le courage de la faire cesser maintenant et qu'ils respectent les engagements déposés par le Bloc québécois.

Le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le vice-président: Le vote porte sur la motion numéro 5. Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

• (1655)

Le vice-président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

[Traduction]

Le vice-président: Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est reporté. En conséquence, le résultat de ce vote s'appliquera aussi aux motions nos 6, 7, 8, 9, 10, 11, 18, 19 et 74.

Le prochain vote portera sur la motion n° 17. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le vice-président: Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

M. Nelson Riis (Kamloops, NPD) propose:

Motion n° 20

Qu'on modifie le projet de loi C-76 en supprimant l'article 26.

Motion n° 21

Qu'on modifie le projet de loi C-76 en supprimant l'article 28.

Motion n° 22

Qu'on modifie le projet de loi C-76 en supprimant l'article 29.

M. Ray Speaker (Lethbridge, Réf.) propose: